



Une page traditionnelle de Mikraot Guédoloth : la Torah entourée de quelques commentaires.

L'épreuve de Mara

Lecture plurielle d'un verset

Un verset peut s'interpréter de plusieurs façons, « soixante-dix » selon la Tradition. Le verset choisi est tiré de l'épisode de Mara, l'oasis aux eaux amères. Nous allons découvrir quelques lectures différentes d'un même verset, les unes s'appuyant sur le sens littéral, les autres sur le sens midrashique.

שמות פרק טו

(כה) ויצעק אל יקוק ויורהו יקוק עץ וישלך אל המים וימתקו המים שם שם לו חק ומשפט ושם נסהו:

יונתן

וצלי קדם יי ואחוויה ליה יי אילן מריר דארדפני וכתב עלוי שמא רבא ויקירא וטלק לגו מיא ואתחלון מיא תמן שוי ליה מימרא דיי גזרת שבתא וקיים איקר אבא ואמא דיני פדעא ומשקופי וקנסין דמקנסי לחייביא ותמן נסיא בנסיונא עשיריתא:

רש"י

(כה) שם שם לו - במרה נתן להם מקצת פרשיות של תורה שיתעסקו בהם, שבת ופרה אדומה ודינין: ושם נסהו - לעם, וראה קשי ערפן שלא נמלכו במשה בלשון יפה, בקש עלינו רחמים שיהיה לנו מים לשותות, אלא נתלוננו:

רשב"ם

כה - ויורהו - לשון יורו משפטיך: שם שם לו חוק ומשפט [ושם נסהו] - שם במרה על ידי עלילות הנסיון אשר שם להצמיאם למים ואחר כך ריפא להם את המים התחיל להוכיחם שיקבלו עליהם את החוקים ואת המשפטים אשר ילמדם והוא יעשה צורכיהם. והיאך שם לו חוק ומשפט? שאמר להם אם שמוע תשמע לקול יי אלהיך וגו' ושמרת כל חוקיו שציוה אתכם:

אבן עזרא

שם שם לו השם לישראל. חק ומשפט ליסר אותם וללמדם. וטעם ושם נסהו על דרך כי מנסה ה' אלהיכם אתכם לדעת הישכם אוהבים (דבר' יג, ד), וככה ויענך וירעיבך (שם ח, ג) ולמען נסותך להטיבך באחריתך (שם שם, טז). להטיב הסובלים שלא הלינו על משה:

רמב"ן

(כה) שם שם לו חק ומשפט ושם נסהו - במרה נתן להם מקצת פרשיות של תורה שיתעסקו בהם, שבת פרה אדומה ודינין. ושם נסהו, לעם, לשון רש"י. והיא דעת רבותינו (סנהדרין נו ב). ואני תמה, למה לא פירש כאן החקים האלה והמשפטים ויאמר "וידבר ה' אל משה צו את בני ישראל" כאשר אמר בפרשיות הנזכרות למעלה דברו אל כל עדת בני ישראל וגו' (לעיל יב ג), וכן יעשה בכל המצות באהל מועד, בערבות מואב, ופסח מדבר (במדבר ט ב). ולשון רש"י שאמר פרשיות שיתעסקו בהם, משמע שהודיעם החקים ההם ולימד אותם עתיד הקב"ה לצוות אתכם בכך, על הדרך שלמד אברהם אבינו את התורה, והיה זה להרגילם במצות ולדעת אם יקבלו אותם בשמחה ובטוב לבב, והוא הנסיון שאמר ושם נסהו, והודיעם שעוד יצווים במצות, זהו שאמר אם שמוע תשמע לקול ה' אלהיך והאזנת למצותיו אשר יצוה אותך בהם: ועל דרך הפשט, כאשר החלו לבא במדבר הגדול והנורא וצמאון אשר אין מים שם להם במחיייתם וצרכיהם מנהגים אשר ינהגו בהם עד בואם אל ארץ נושבת, כי המנהג יקרא "חק", כענין הטריפני לחם חקי (משלי ל ח), חקות שמים וארץ (ירמיה לג כה), ויקרא "משפט" בהיותו משוער כהוגן, וכן כה עשה דוד וכה משפטו

כל הימים (ש"א כז יא), כמשפט הראשון אשר היית משקהו (בראשית מ יג), וארמון על משפטו ישב (ירמיה ל יח), על מדתו. או שייסרם בחקי המדבר, לסבול הרעב והצמא, לקרוא בהם אל ה', לא דרך תלונה. ומשפטים, שיחיו בהם, לאהוב איש את רעהו, ולהתנהג בעצת הזקנים, והצנע לכת באהליהם בענין הנשים והילדים, ושינהגו שלום עם הבאים במחנה למכור להם דבר, ותוכחות מוסר שלא יהיו כמחנות השוללים אשר יעשו כל תועבה ולא יתבוששו, וכענין שצוה בתורה (דברים כג י) כי תצא מחנה על אויבך ונשמרת מכל דבר רע:

Exode chapitre 15

25- Moïse implora le Seigneur; celui-ci lui indiqua un bois, qu'il jeta dans l'eau et l'eau devint potable. C'est alors qu'il lui imposa un principe et une loi, c'est alors qu'il le mit à l'épreuve.

Targum Yonathan

(Traduction en araméen attribuée à Yonathan ben Ouziel, disciple de Hillel, début de l'ère commune. Cette traduction introduit souvent les traditions orales du midrash qui avaient cours à cette époque, et qui seront mises par écrit quelques siècles plus tard.)

25 - Il pria vers l'Eternel et l'Eternel lui montra un arbre amer sur lequel était inscrit l'honorable et grand nom (divin). Et il le jeta dans les eaux et les eaux s'adoucirent. Là, il (Moïse) lui donna (au peuple) la parole de l'Eternel: le décret du shabbath, le commandement du respect du père et de la mère, la législation des coups et blessures ainsi que les amendes pour les contrevenants, et là, il (Israël) éprouva (Dieu) pour la dixième fois. [Allusion à l'enseignement de la Mishna Avoth V qui pose qu'Israël remit en doute Dieu à dix reprises.]

Rachi (1040 – 1105)

25- Là, il lui donna : A Mara, Il (Dieu) leur donna quelques chapitres de la Torah afin qu'ils s'en entretiennent : shabbath, vache rousse et lois sociales.

Et là, il l'éprouva : le peuple, et Il constata leur nuque raide car ils ne consultèrent pas Moïse avec un beau langage en disant « invoque pour nous la miséricorde divine afin que nous obtenions de l'eau pour boire », mais ils se révoltèrent.

Rachbam (1080 – 1160)

25 - Il lui montra : dans le sens « ils enseigneront Tes jugements » (Dt 33, 10) [Rachbam suit le sens littéral, Dieu ne produisit pas miraculeusement un arbre, mais Il enseigna à Moïse comment trouver cet arbre dans le désert].

Là, il lui donna décret et jugement [et là, il l'éprouva] : là, à Mara Il prit prétexte de les assoiffer, ensuite Il les guérit en leur donnant de l'eau puis il commença à les éprouver afin qu'ils acceptent les décrets et les jugements qu'Il leur apprendrait, et Lui subviendrait à leurs besoins. [Rachbam considère que Dieu assoiffa Israël dans un but précis : si Israël accepte la Torah, Dieu s'occupera des besoins matériels.] Et comment leur donna-t-Il le décret et le jugement ? En leur disant : « Si tu écoutes la voix de l'Eternel, ton Dieu, etc. et si tu gardes Ses décrets qu'Il vous ordonne. » [Pour Rachbam, contrairement à Rachi, il n'y eut pas de révélation concrète, mais seulement l'énonciation d'une révélation future.]

Abraham ibn Ezra (1089 – 1164)

Là, il donna : Dieu à Israël, décret et jugement pour les corriger et leur enseigner. Et les mots « là, il (Dieu) les éprouva » est à entendre dans le sens « Car l'Eternel votre Dieu vous éprouve pour savoir si vous aimez (l'Eternel) » (Dt 13, 4) et de même « Il t'a affaibli et t'a affamé » (Ib. 8, 3), « afin de t'éprouver et améliorer ton avenir » (Ib. 8, 16). Pour les améliorer en leur donnant la patience et ne pas se révolter contre Moïse. [Comme Rachbam, Ibn Ezra voit dans l'épreuve physique, la soif, la faim, le moyen de renforcer le caractère du peuple d'Israël, le rendre adulte.]

Ramban (1194 – 1270)

Là, il lui donna décret et jugement, et là il l'éprouva : « A Mara, Il (Dieu) leur donna quelques chapitres de la Torah afin qu'ils s'en entretiennent : shabbath, vache rousse et lois sociales. Et là, il l'éprouva : le peuple ». Tels sont les propos de Rachi qui correspondent à l'opinion de nos maîtres (Sanhédrin 56 b). Et je m'étonne, pourquoi ces décrets et ces jugements n'ont-ils pas été explicités ici par la formule «L'Eternel parla à Moïse et ordonne aux enfants d'Israël...», comme cela a été dit plus haut [concernant les lois de Pessah] « parlez à l'assemblée des enfants d'Israël... » (Ex 12, 3) ; de même pour tous les commandements enseignés dans la tente de rendez-vous, dans les plaines de Moab ou pour la pâque du désert (Nb 9, 2). En fait, l'interprétation de Rachi qui dit qu'il s'agit de commandements afin de s'en entretenir, signifie qu'il leur a fait connaître ces décrets que le Saint, béni soit-Il, leur enseignera plus tard, de la même manière que notre père Abraham apprit la Torah. [Pour Ramban, il ne s'agit pas ici d'une révélation de lois à accomplir, mais d'une connaissance des ces lois qui plus tard seront données en tant que commandements. Et pourquoi ?] Et ceci pour les habituer aux commandements et savoir s'ils acceptaient la Torah dans la joie et d'un cœur entier. Tel est le sens de l'épreuve dont il est dit « là, il l'éprouva ». Et il leur fit avoir qu'il leur donnerait encore des commandements comme il est dit « Si tu écoutes la voix de l'Eternel ton Dieu et tu prêtes l'oreille à Ses commandements qu'Il t'ordonnera. »

[Mais cette explication ne constitue qu'une lecture midrashique.]

Et selon le sens littéral (l'épreuve ne constitue pas à accepter ou non les commandements, mais) quand il commença à les amener dans le grand désert redoutable, sans eau, il leur donna pour leur survie et pour satisfaire leurs besoins des règles de conduite jusqu'à leur arrivée dans la terre habitable. Car la règle de vie est appelée en hébreu *hok*, comme (Proverbes 30, 8) «donne-moi mon pain selon la règle», «la règle du ciel et de la terre » (I Samuel 27, 25), et on appelle *mishpath* la bonne mesure, comme «ainsi agissait David et telle était sa mesure tous les jours» (I Samuel 27, 11) ou «selon la mesure lorsque tu lui donnais boire» (Gn 40, 13), «et la demeure sera installée sur son ancienne mesure». [Ici Ramban propose une autre interprétation fondée sur le fait que *hok* et *mishpath* ne désignent pas le décret et le jugement, mais la coutume et la bonne mesure de conduite. En d'autres termes, à partir de Mara, Dieu donne les règles de survie jusqu'à leur arrivée ne terre promise.]

Ou bien [seconde explication selon le seul littéral] : il les a éprouvé par les lois du désert afin de supporter la faim et la soif, afin d'invoquer l'Eternel, sans révolte. Quant aux « jugements », par lesquels ils vivront, il s'agit de l'amour du prochain, de suivre le conseil des Anciens, de se conduire avec pudeur dans leur tente avec les femmes et les enfants, d'agir en paix envers tous ceux qui viendraient dans leur camp pour le vendre quelque objet. De même les mises en garde qu'ils ne se conduisent pas comme des camps de pillards qui accomplissent toutes sortes d'abominations sans honte. Et comme le dira la Torah (Dt 23, 10) : «Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, tu te garderas de toute mauvaise conduite. [Seconde explication : Dieu enseigne à Mara les règles de bonnes conduites en société qui sont appelées *dérekh érets*.]